

SYNDICAT MIXTE CENTRAL DE TRAITEMENT DES DECHETS DES REGIONS DE GIEN ET CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Procès verbal de la réunion du Comité syndical du 28 mars 2023

Le Comité Syndical du Syndicat mixte central de traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire s'est réuni le 28 mars 2023 à 14 h 00, sur convocation de Monsieur Rémi BICHON, Président, en date du 21 mars 2023.

Elus : 44

Présents : 27

Votants : 32

ETAIENT PRESENTS :

SMICTOM du Giennois : Mesdames et Messieurs Lafaye, Niang, Bichon, Boscardin, Bongibault, Chaborel, Chaillou, Chauvette, Delage, Geoffrenet, Gervais, Deprun, Grazia, Jacquier, Jean, Meyer, Morel, Salin

SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire : Madame et Messieurs Florès, Breton, Burgevin, Cevost, Daimay, Kutzner, Martinon, Morin, Poisson

ETAIENT ABSENTS DONNANT POUVOIR :

SMICTOM du Giennois : Monsieur Battesti à Monsieur Meyer, Monsieur Nicolas à Monsieur Chaborel

SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire : Monsieur Bissonnier à Monsieur Kutzner, Monsieur Colin à Monsieur Daimay, Madame Lebègue à Monsieur Poisson

ETAIENT ABSENTS :

SMICTOM du Giennois : Messieurs Bouguet, Chenuet

SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire : Madame et Messieurs Sailleau, Beaudin, Brague, Caffard, Damilaville, Jourdan, Letort, Bourgeois, Piantone, Sorbier

Monsieur Chaillou a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 28 février 2023 a été approuvé par l'Assemblée délibérante.

Désignation d'un nouveau délégué au sein du Comité syndical

Par délibération en date du 7 mars 2023, le Comité syndical du SMICTOM du Giennois a désigné Monsieur Alain DEPRUN comme délégué du SMICTOM auprès du SYCTOM en remplacement de Monsieur Alain HECKLI.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a pris acte de la désignation de Monsieur Alain DEPRUN comme délégué du SMICTOM du Giennois auprès du Comité syndical du SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire.

Election d'un nouveau membre du Bureau du SYCTOM

L'article 6 des statuts du Syndicat stipule « qu'un Bureau composé de 12 membres est élu par les membres du Comité qui désignent par secteur géographique :

- 6 représentants du SMICTOM de Gien,
 - 6 représentants du SICTOM de Châteauneuf sur Loire
- (...) ».

Par délibération du 29 septembre 2020, Monsieur CHABOREL, Monsieur CHAUVETTE, Monsieur HECKLI, Monsieur COLIN, Monsieur BEAUDIN et Monsieur MARTINON ont été élus membres du Bureau du Syndicat mixte central de traitement des déchets des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire.

Considérant la démission de Monsieur HECKLI, le Président a invité le Comité au remplacement d'un membre du Bureau.

Le Comité syndical, vu l'article L.2121-21 du CGCT, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a décidé de procéder à l'élection d'un membre du Bureau par vote à main levée.

A fait acte de candidature Monsieur SALIN

M SALIN, à l'unanimité des membres présents, a été élu membre du Bureau du SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire, et immédiatement installé.

Election d'un nouveau membre suppléant de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent

Ont été élus, par délibération du 20 septembre 2020, les membres suivant de la Commission d'appel d'offres à caractère permanent :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Monsieur Michel CHAILLOU - Monsieur Yves BOSCARDIN - Monsieur Philippe KUTZNER - Monsieur Lawrence JOURDAN - Monsieur Renaud COLIN	- Monsieur Dominique GEOFFRENET - Monsieur Alain HECKLI - Madame Christiane FLORES - Monsieur Christian BEAUDIN - Monsieur Dominique DAIMAY

Considérant la démission de Monsieur HECKLI, le Président a invité le Comité à élire un nouveau membre suppléant de la Commission d'appel d'offres du SYCTOM.

Le Comité syndical, vu l'article L.2121-21 du CGCT, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a décidé de procéder à l'élection d'un un nouveau membre suppléant de la Commission d'appel d'offres du SYCTOM par vote à main levée.

A fait acte de candidature Monsieur Denis SALIN

Monsieur Denis SALIN, à l'unanimité des membres présents, a été élu membre suppléant de la Commission d'appel d'offres du SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire.

SONT ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT

Membres titulaires	Membres suppléants
- Monsieur Michel CHAILLOU - Monsieur Yves BOSCARDIN - Monsieur Philippe KUTZNER - Monsieur Lawrence JOURDAN - Monsieur Renaud COLIN	- Monsieur Dominique GEOFFRENET - Monsieur Denis SALIN - Madame Christiane FLORES - Monsieur Christian BEAUDIN - Monsieur Dominique DAIMAY

Election d'un nouveau membre suppléant de la Commission de délégation de service public

Ont été élus, par délibération du 20 septembre 2020, les membres suivant de la Commission de délégation de service public :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Monsieur Michel CHAILLOU - Monsieur Yves BOSCARDIN - Monsieur Philippe KUTZNER - Monsieur Lawrence JOURDAN - Monsieur Renaud COLIN	- Monsieur Dominique GEOFFRENET - Monsieur Alain HECKLI - Madame Christiane FLORES - Monsieur Christian BEAUDIN - Monsieur Dominique DAIMAY

Considérant la démission de Monsieur HECKLI, le Président a invité le Comité à élire un nouveau membre suppléant de la Commission de délégation de service public du SYCTOM.

Le Comité syndical, vu l'article L.2121-21 du CGCT, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a décidé de procéder à l'élection d'un un nouveau membre suppléant de la Commission de délégation de service public du SYCTOM par vote à main levée.

A fait acte de candidature Monsieur Denis SALIN

Monsieur Denis SALIN, à l'unanimité des membres présents, a été élu membre suppléant de la Commission de délégation de service public du SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire.

SONT ELUS MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Membres titulaires	Membres suppléants
- Monsieur Michel CHAILLOU - Monsieur Yves BOSCARDIN - Monsieur Philippe KUTZNER - Monsieur Lawrence JOURDAN - Monsieur Renaud COLIN	- Monsieur Dominique GEOFFRENET - Monsieur Denis SALIN - Madame Christiane FLORES - Monsieur Christian BEAUDIN - Monsieur Dominique DAIMAY

Budget primitif pour l'exercice 2023

Monsieur le Président a indiqué que la préparation budgétaire pour l'exercice 2023 s'avérait compliqué du fait de l'incertitude pour le traitement des déchets encombrants. En effet, le Syndicat est confronté à diverses hypothèses, découlant d'une part de l'arrêté préfectoral de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) qui stipule la fermeture du site en juillet 2023 et, d'autre part, à la réponse des services de l'Etat concernant la demande de prolongation d'exploitation du site d'enfouissement pour deux années supplémentaires.

Monsieur le Président a informé l'Assemblée que le Syndicat avait adressé en début d'année un « Porter à connaissance » aux services de la DREAL portant sur la prolongation d'activité du site mais que celui-ci faisait l'objet de demandes de précisions complémentaires, telles que la puissance de la chaudière retenue ou bien l'obligation du propriétaire du site, en l'espèce le SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire, de donner un avis favorable au transfert de l'arrêté préfectoral d'exploitation au SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire.

Monsieur le Président a indiqué qu'une réunion du Comité de Suivi du Site d'enfouissement de Bray-St Aignan était programmée le 3 avril prochain devant aborder la question de continuité d'exploitation du site.

En raison de l'absence, à ce jour, de réponses de la part des services de l'Etat, le projet de Budget primitif a été élaboré en prenant en considération la fermeture de l'ISDND de Bray-St Aignan et en retenant l'offre de traitement des déchets encombrants la plus élevée, à savoir celle présentée par la société PAPREC incluant le transfert de ces déchets pour broyage sur un centre de Malesherbes puis incinération au centre de valorisation d'Arrabloy.

Le Budget primitif 2023 se résume comme suit :

Section de Fonctionnement / Dépenses : 9 743 331,18 €

• Chapitre 011, Charges à caractère générale : 7 884 166,18 €

Dont :

- Article 6113 : prestation de services enfouissement de 2 138 773,18 €
- Article 6114 : prestation de services incinération de 4 218 855,00 €

- Article 617 : étude et recherches de 82 020,00 €. Cette somme correspond à la mission de la société SETEC, maître d'œuvre du Syndicat, pour le suivi technique et financier de la délégation de service public d'exploitation du centre de valorisation énergétique d'Arrabloy ainsi que pour le suivi de l'avenant n°2 portant sur la nouvelle ligne de traitement.
- Article 62481 : transport OM de 211 338,00 €
- Article 6372 : Taxe TGAP de 707 947,00 €. Il a été précisé que ce montant est moins élevé par rapport aux précédents exercices du fait de la prise en compte du traitement par incinération des déchets encombrants et non plus en enfouissement.

- Chapitre 012, Charges du personnel : 196 440,00 €
- Chapitre 65, Autres charges de gestion courante : 103 318,00 €
- Chapitre 66, Charges financières : 232 664,00 €. Ce montant est plus élevé du fait de la hausse des taux d'intérêts. Monsieur le Président a rappelé que le Syndicat avait réalisé une économie de l'ordre de 100 000,00 € aux cours des cinq dernières années en raison des taux d'intérêts négatifs sur certains emprunts.

- Chapitre 68, Amortissements : 1 326 743,00 €

Section de Fonctionnement / Recettes : 9 743 331,18 €

- Chapitre 74, Dotations, subventions et participations : 9 021 922,00 €

Les participations relatives au traitement des déchets encombrants ont augmenté en raison de l'incertitude quant à la prolongation de l'activité de l'ISDND de Bray-St Aignan et du choix de bâtir le budget sur la proposition de traitement desdits déchets la plus défavorable.

- Chapitre 75, Autres produits de gestion courant : 348 187,00 €

Monsieur le Président a indiqué que ce chapitre comprenait les redevances versées par le délégataire au titre du traitement des déchets tiers au centre de valorisation énergétique d'Arrabloy. Le présent budget a intégré la redevance proportionnelle de 5 € la tonne comme prévu dans la délégation de service public et non celle qui devrait découler de l'avenant n°2 fixée à 13 € la tonne et ce dans un souci de sécurité économique du fait de l'incertitude de l'acceptation de cet avenant par le contrôle de légalité. Monsieur le Président a rappelé que, dans l'hypothèse de mise en œuvre de cet avenant, cette redevance avait un caractère rétroactif.

- Chapitre 042, Opérations d'ordre de transfert entre sections : 34 958,00 €

Section d'investissement / Dépenses : 2 080 182,94 €

- Chapitre 20, Immobilisations incorporelles : 8 800,00 €
- Chapitre 21, Immobilisations corporelles : 28 000,00 €
- Chapitre 23, Immobilisations en cours : 1 376 887,94 €
- Chapitre 16, Emprunts et dettes : 631 537,00 €

Section d'investissement / Recettes : 2 080 182,94 €

- Chapitre 040, Amortissements : 1 326 743,00 €
- Chapitre 001, Solde d'exécution de la section d'investissement : 753 439,94 €

Les explications du rapporteur entendues,

Suite à la présentation du Débat d'orientation budgétaire le 28 février 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau et de la Commission des finances réunis le 21 mars 2023

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a adopté :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

et a approuvé le Budget primitif 2023, qui s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 9 743 331,18 € et en section d'investissement à la somme de 2 080 182,94 €.

Approbation des participations réclamées aux Syndicats adhérents

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, a approuvé les participations qui seront réclamées aux Syndicats adhérents du SYCTOM pour l'exercice 2023, qui se détaillent comme suit :

- Charges des emprunts et gestion administrative :

SICTOM : 1 053 079,52 € HT

SMICTOM : 661 634,48 € HT

- Enfouissement des encombrants :

SICTOM : 1 131 406,08 € HT

SMICTOM : 999 880,27 € HT

- Enfouissement des gravats :

SICTOM : 29 155,00 € HT

- Compostage des déchets verts :

SICTOM : 173 146,00 € HT

SMICTOM : 88 036,00 € HT

- Charges pour le transfert de déchets :

SICTOM : 200 397,79 € HT

SMICTOM : 125 907,01 € HT

- Charges pour l'incinération de déchets ménagers :

SICTOM : 2 039 760,12 € HT

SMICTOM : 2 417 819,10 € HT

Soit une participation globale de :

- participation SMICTOM du Giennois : 4 293 276,86 € HT

- participation SICTOM de Châteauneuf sur Loire : 4 626 944,51 € HT

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, a autorisé le Président à recouvrer les montants demandés aux Syndicats adhérents du SYCTOM.

Décisions du Président prises en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Comité syndical en date du 29 septembre autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, a pris acte de la présentation des décisions suivantes :

- Mission de contrôle technique du contrat de DSP pour l'exploitation du centre de valorisation énergétique d'Arrabloy
- Mission de contrôle économique et financier du contrat de DSP pour l'exploitation du centre de valorisation énergétique d'Arrabloy

Questions diverses

- Monsieur Daimay a remercié le SICTOM de Châteauneuf sur Loire et le SYCTOM des régions de Gien et Châteauneuf sur Loire pour leur participation au forum de l'environnement qui s'est tenu à Sully sur Loire, ainsi que les exploitants de nos centres de traitement qui ont présenté les installations d'enfouissement et de valorisation énergétique.
- Monsieur Chaillou a donné les dernières informations quant au fonctionnement du centre de valorisation énergétique d'Arrabloy. S'agissant du fonctionnement des fours, il a été constaté des dépassements au niveau des rejets de SO2 certainement liés à la qualité de déchets

incinérés. Quant au réseau vapeur, son fonctionnement fait l'objet de mise au point entre l'exploitant et la société Essity.

- Suite à la demande de Messieurs Boscardin et Kutzner, Monsieur le Président a indiqué qu'une visite du centre de valorisation énergétique d'Arrabloy serait proposée aux délégués des deux Syndicats, voir à l'ensemble des conseillers municipaux des communes membres du SYCTOM, début septembre 2023.
- La date du prochain Comité syndical a été fixée au 28 juin 2023 à 18h30.

Plus aucune question ne figurant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00

Fait à Gien, le 29 mars 2023

Le Secrétaire,
Michèle CHAILLOU



Le Président
Rémi BICHON

